

Rachat d'années de service ouvrant droit à pension

Est-ce que cela augmentera votre revenu de retraite?



Les employés canadiens dont l'employeur offre un régime de retraite à prestations déterminées ont la possibilité d'acheter les années de service au cours desquelles ils n'étaient pas membres du régime. L'employé pourrait, par exemple, avoir attendu avant d'adhérer au régime de retraite. Ou l'employé a pris un congé pour l'arrivée d'un enfant, pour voyager ou pour poursuivre des études.

Un rachat d'années de service ouvrant droit à pension peut être une façon d'augmenter ses prestations de retraite. Dans le cas d'un régime de retraite à prestations déterminées, une formule est utilisée pour déterminer les prestations mensuelles que le membre recevra à la retraite. Cette formule tient compte des années de service ouvrant droit à pension, ainsi que des revenus du membre.

Prenons, par exemple, le scénario de rachat suivant : Jing, une enseignante de 42 ans, a pris un congé autorisé de deux ans pour terminer sa maîtrise. Elle envisage de faire un rachat d'années de service pour la période où elle était aux études et n'a pas contribué au régime de retraite de l'employeur. Cela lui coûterait 19 500 \$.



Le tableau ci-dessous illustre les effets possibles de cette décision :

	Avec rachat d'années de service	Sans rachat d'années de service
Droits ajoutés	2 ans	0
Coût de rachat d'années de service du régime de l'employeur	19 500 \$	0
Prestation annuelle additionnelle	3 000 \$	0
Rente de retraite annuelle à 65 ans	45 610 \$	42 610 \$

Avec le rachat d'années de service, Jing peut prendre sa retraite à 65 ans avec une pleine pension annuelle de 45 610 \$, plutôt que de 42 610 \$.

Les administrateurs de régimes de retraite à prestations déterminées fournissent généralement une trousse comprenant des renseignements sur le coût du rachat et des détails importants sur les répercussions fiscales possibles.

Financement d'un rachat et considérations fiscales

Dans la plupart des cas, les membres du régime ont la possibilité de financer un rachat d'années de service avec des liquidités (c'est-à-dire avec l'épargne et les placements accumulés), en transférant des fonds d'un compte enregistré (comme un régime enregistré d'épargne-retraite [REER] ou un régime immobilisé) ou en utilisant une combinaison des deux.

Un facteur d'équivalence pour services passés (FESP) peut être accordé dans le cadre du processus de rachat pour refléter la valeur des années de service supplémentaires portées au crédit du participant.

Les administrateurs du régime de retraite doivent calculer le FESP et transmettre l'information à l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux fins d'approbation pour s'assurer que le plafond de cotisation à un REER n'est pas dépassé. S'il y a lieu, l'ARC réduira les droits de cotisation à un REER inutilisés pour l'année en cours du montant du FESP.

Le financement d'un rachat d'années de service au moyen de fonds dans un produit non enregistré ou de liquidités donne habituellement lieu à un FESP. Il est cependant intéressant de noter que le montant total peut être déductible d'impôt au cours de l'année du rachat. Si des fonds d'un produit enregistré sont utilisés pour financer le rachat, le FESP n'est pas toujours nécessaire. Par contre, aucune déduction fiscale n'est possible, puisque l'impôt a déjà été déduit au moment de la cotisation au compte enregistré.

Avantages et désavantages d'un rachat d'années de service ouvrant droit à pension

Il est important de peser le pour et le contre avant de décider d'effectuer un rachat d'années de service ouvrant droit à pension.

Avantages potentiels

- Possibilité d'augmenter son revenu de retraite ou de prendre sa retraite plus tôt
- Risque de longévité réduit avec une source de revenu fixe durant la retraite
- Protection contre les créanciers améliorée offerte pour les régimes de retraite agréés
- Possibilité de déduction fiscale, selon la façon dont est financé le rachat

Désavantages potentiels

- Droits de cotisation au REER réduits
- Aucun accès aux fonds de pension en cas d'urgence, contrairement aux fonds dans un REER qui peuvent être retirés (moins les retenues d'impôt applicables)
- Options limitées en matière de planification successorale. Les régimes de retraite à prestations déterminées ont différentes caractéristiques, comme celle d'offrir des prestations au conjoint survivant. Cependant, les versements cessent au décès de ce dernier. L'épargne personnelle (enregistrée ou non enregistrée) peut, quant à elle, être transférée à la succession ou directement aux bénéficiaires désignés (le cas échéant).
- Risque que la hausse de revenu de retraite générée par le rachat d'années de service ne soit pas aussi avantageuse que le rendement qui aurait pu être autrement obtenu par le capital cotisé

Facteurs à considérer

Plusieurs facteurs sont à considérer avant le rachat d'années de service d'un régime de retraite à prestations déterminées. De plus, des calculs complexes pourraient être nécessaires. Évaluez vos options de rachat avec votre administrateur de régime de retraite, un fiscaliste ou votre conseiller TD.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.